

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL****Réunion du 15 octobre 2020****Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY**

- Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.
M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Bernard FISCHER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, vice-présidents.
Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BEY, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, M. Yves SUBLON, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL. membres.
- Procuration(s) : Mme Michèle ESCHLIMANN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT, M. Yves LE TALLEC ayant donné pouvoir à Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND, M. Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY, Mme Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND, M. Marc SENE ayant donné pouvoir à M. Etienne BURGER, Mme Nicole THOMAS ayant donné pouvoir à M. Denis HOMMEL, M. Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Mme Christiane WOLFHUGEL
- Excusé(s) : M. SCHULTZ Denis
- Absent(s) : Mme BUFFET Françoise, Mme KOCHERT Stéphanie, M. MATT Nicolas, Mme MULLER-BRONN Laurence
- Ne prennent pas part au vote :
- Rapporteur : M. Etienne BURGER

CP/2020/350**M710_2020_10_06_350****70510 - Modernisation du réseau routier****Diverses opérations d'acquisitions foncières**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide :

- de l'acquisition de la parcelle située à Berstett/Reitwiller, cadastrée sous-section 393-1 n°90 de 0,30 are, auprès de particuliers, au prix de 1 525,00 € l'are, soit au total 457,50€ ;

- de l'acquisition des parcelles sises à Dossenheim-sur-Zinsel et cadastrées sous-section 10 n°90 de 571,59 ares, sous-section 12 n°55 de 105,54 ares, sous-section 12 n°57 de 210,55 ares, sous-section 13 n°50 de 480,02 ares et sous-section 13 n°51 de 335,81 ares, représentant une surface

totale de 1 703,51 ares pour un coût total de 167 245,98€ ;

- de l'acquisition de la parcelle, située à Oberhoffen-sur-Moder, cadastrée sous-section AC n°525/1 de 0,35 are, auprès de particuliers, au prix de 45,00 € l'are, soit 15,75 € ;

- de l'acquisition des parcelles en cours d'arpentage, cadastrées sous-section 1 n°X/143 de 1,00 are, n°X/148 de 1,21 are, n°X/149 de 1,01 are, n°X/146 de 1,90 are et n°X/147 de 0,70 are, propriété de l'Association Foncière de Remembrement de la Moyenne Moder Aval, à l'euro symbolique, sans versement de prix ;

- de l'acquisition de la parcelle bâtie, située 3 rue du Verdon à Strasbourg 67100, cadastrée sous-section ET n°451 de 39,72 ares, auprès de la SCI Verdon, au prix de 580 000,00 € net vendeur, compatible avec l'avis n°2020/085 du service du Domaine rendu en date du 24 février 2020, prix auquel s'ajoutent les frais de notaire et les coûts liés à la réalisation de travaux de rafraîchissement, soit 70 000,00 €, l'acte relatif à cette acquisition étant passé en la forme notariée et sous la condition suspensive de la libération des locaux dans un délai de 6 mois à compter de la signature du compromis de vente ;

- que les actes relatifs à ces transactions, hormis celui relatif à l'acquisition d'un bien à Strasbourg, seront rédigés en la forme administrative, conformément aux dispositions de l'article L 1311-14 du Code général des collectivités territoriales ;

- que l'acte relatif à l'acquisition d'un bien à Strasbourg sera rédigé sous forme d'un acte notarié, dont le coût sera pris en charge par le Département du Bas-Rhin ;

- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire des actes relatifs aux transactions précitées, le Président du Conseil Départemental étant authenticateur ;

- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer le compromis de vente et l'acte authentique notarié relatifs à l'acquisition du bien immobilier situé 3 rue du Verdon à Strasbourg.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votes exprimés : 41

Vote(s) pour :	Mme Alfonsa ALFANO, M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, Mme Françoise BEY, M. Frédéric BIERRY, M. Etienne BURGER, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Suzanne KEMPF, M. Yves LE TALLEC, Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Christine MORITZ, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, M. Etienne WOLF, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL	41
Vote(s) contre :	/	0
Abstention(s) :	/	0

Pour extrait conforme
Pour le Président
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20201015-
lmc1140476-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 22/10/20